

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 25 janvier 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté du 27 janvier 2017 relatif à la régie de recettes instituée auprès d'un organisme relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 26 décembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant abrogation de l'arrêté du 27 janvier 2017 relatif à la régie de recettes instituée auprès d'un organisme relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 26 décembre 2017

NOR A R M F 1 7 3 6 2 2 6 A

Texte abrogé :

A compter du 2 février 2018 : Arrêté du 27 janvier 2017 (JO n° 36 du 11 février 2017, texte n° 34 ; signalé au BOC n° 9/2017 ; BOEM 310.6.1, 410.2.2).

Référence de publication : JO n° 6 du 9 janvier 2018, texte n° 10 ; signalé au BOC n° 3/2018.

JORF n° 6 du 9 janvier 2018, texte n° 10